

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 5/2026
11 février 2026

L'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition du contrôle exclusif de Jaguar Holdco (Hema) par Mississippi Holdco (Jumbo)

Le 27 janvier 2026, l'Autorité belge de la Concurrence (« l'Autorité ») a approuvé l'acquisition du contrôle exclusif de Jaguar Holdco par Mississippi Holdco.

La concentration a été notifiée le 13 janvier 2026 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Mississippi Holdco est un véhicule d'investissement de la famille Van Eerd. La famille Van Eerd est également propriétaire de Koninklijke Jumbo Food Groep, une chaîne de supermarchés présente aux Pays-Bas et en Belgique avec 737 supermarchés. En Belgique, Jumbo possède 43 supermarchés.

Jaguar Holdco est propriétaire de Hema, un groupe de distribution néerlandais proposant une large gamme de produits non alimentaires, y compris des vêtements, du linge de maison, des cosmétiques, des produits de soins personnels, des équipements de cyclisme, des outils de jardinage et des fournitures de bureau. Hema compte plus de 740 magasins en Belgique, en Allemagne, en France, au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Autriche, ainsi que des boutiques en ligne dans ces pays. En Belgique, Hema possède 111 magasins.

Dans sa décision du 27 janvier 2026, l'Autorité a constaté que les conditions d'application de la procédure simplifiée étaient remplies, notamment en raison de la position limitée des parties sur le marché et du faible chevauchement de leurs activités. La concentration notifiée ne soulevait pas d'objections.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Damien Gerard

Auditeur général

Tél : + 32 (2) 277 76 57

Courriel : damien.gerard@bma-abc.be

Website: www.abc-bma.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).